

#### AR Prefecture

016-200050094-20230913-DEL2023091304-DE Reçu le 19/09/2023

## COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023

Le 13 septembre 2023 à 18h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle des fêtes de Chenon le 8 septembre 2023, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : M. CROIZARD Christian.

# Séance n°6 du 13 septembre 2023

Délibération n°DEL2023091304

Objet: modification du plan de financement du chargé(e) de mission pour la candidature Leader/Feder OS-5.

40 délégués Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 26 Nombre d'excusés : 8 dont 2 avec

pouvoir

Nombre d'absents : 6

## COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

<u>Etaient présents</u>: M. AGUESSEAU Norbert – M. BEAU Jacques – M. CROIZARD Christian (pouvoir de M. COMBAUD Renaud) – M. DANÈDE Laurent – M. HENTRY Jimmy - Mme LAMAZIÈRE Véronique - Mme MARCELIN Céline - M. PANTIER Jean-Marie - M. RAINETEAU Jean - Mme ROCHE Nadine – Mme TEILLET Anne - M. TESSIER Jean-Luc – M. ZULIAN Jean-Louis.

<u>Etaient excusés</u>: M. COMBAUD Renaud (pouvoir à M. CROIZARD Christian) - M. DE LUSTRAC Jean-Marc – Mme FOURÉ Brigitte - Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie.

Etaient absents: M. GUYON Jean-Guy - Mme MANDIN Frédérique - M. VIDAL Laurent.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Etaient présents: M. BARRET Pascal – Mme BELGHALI Lucile - M. CORNUAUD Eric – Mme DELAHAYE-GABRIEL Pascale - Mme DELMOND Laurence – M. DUPUIS José - M. GEOFFROY Fabrice – M. JOBIT Jean-François (pouvoir de M. BASTIER Thierry) - Mme MOREAU Carole - M. POINSET Cyril - Mme ROLLIN Lydie - M. THOMAS Hubert – VIEYRES-TEILLET Huguette.

<u>Etaient excusés</u>: M. BASTIER Thierry (pouvoir à M. JOBIT Jean-François) - Mme GUILLONNEAU Séverine - M. SEGUINAR Clauddy - M. THOMAS Jean-Claude.

Etaient absents: M. MATHIEU Xavier - M. MICHAUD Arnaud - M. POUX Pierre.

# MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU CHARGÉ(E) DE MISSION POUR LA CANDIDATURE LEADER/FEDER OS-5 :

Le Président informe le comité syndical que la délibération relative au financement du chargé(e) de mission pour la préparation du projet de territoire pour la candidature LEADER/FEDER OS-5 doit être modifiée à la demande de la Région. En effet, celle-ci ne mentionnait pas l'assiette du projet et l'autofinancement.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'activation de la période de transition 2021-2022 sur le FEADER 2014-2020;
- Vu les informations communiquées par la Région Nouvelle-Aquitaine concernant le programme LEADER/FEDER OS5 lors du comité d'appui du 02/04/2021;
- Vu l'instruction relative au volontariat territorial en administration du 13/04/2021
- Vu la délibération n°2021120503 relative au financement du chargé(e) de mission préparation du projet de territoire pour la candidature LEADER/FEDER OS-5;

#### AR Prefecture

016-200050094-20230913-DEL2023091304-DE Reçu le 19/09/2023

Considérant la demande de modification du plan de financement par la Région en date du 01/08/2023.

Le Président propose de présenter le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Frais salariaux + Frais indirects	37 357,65 €	LEADER (19.1)	20 000,00 €	80%
Matériel informatique	778,10€	ETAT (VTA)	15 000,00 €	
		Autofinancement	3 135,75 €	20%
Total	38 135,75 €	Total	38 135,75 €	100%

Après avoir délibéré, le comité syndical par 28 VOIX POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION :

- AUTORISE le Président à solliciter l'aide du programme LEADER du Pays du Ruffécois sur la sous mesure 19.1 et de l'Etat au titre des Volontariat Territorial en Administration;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre des éléments présentés.

Certifié exécutoire la présente délibération Le Président,

Laurent DANÈDE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification